

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.164

**AEROPORT BRIE
CHAMPNIERS :**
Programme
d'investissement -
Subvention
d'équipement
exercices 2004 et
2005

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gérard MARQUET, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Guy DUPUIS, Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Didier LOUIS,

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**AEROPORT BRIE CHAMPNIERS : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - SUBVENTION
D'EQUIPEMENT EXERCICES 2004 ET 2005**

Par délibération n° 64 du 20 mars 2002, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'action de développement économique visant à participer au financement et au développement de l'aéroport d'Angoulême Brie Champniers.

Par délibération n° 65 du 20 mars 2002, le conseil communautaire a approuvé la convention relative aux conditions de financement de l'exploitation et du développement de l'aéroport d'Angoulême Brie Champniers et a autorisé le Président à signer la-dite convention.

Le financement des investissements est réparti sur la base suivante :

- 32 % pour le Département de la Charente ;
- 32 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême ;
- 32 % pour la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême ;
- 4 % pour la Communauté de Commune Braconne Charente.

Par courriers des 21 mars 2005 et 23 mars 2006, la Chambre de Commerce et d'Industrie a adressé, à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, les justificatifs de dépenses d'investissements courants réalisés en 2004 et 2005 dont les récapitulatifs sont présentés en pièces jointes.

Le montant total des investissements 2004 est de 148 088,56 € HT (177 113.91€ TTC)
Le montant total des investissements 2005 s'élève à 78 461, 09 € HT (93839.46€ TTC)

Compte tenu de la clé de répartition acceptée par les différents partenaires, la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême s'élèverait à 56 676,46 € pour l'année 2004 et à 30 028,62 € pour l'année 2005.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'équipement de 86 705,08 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême.

D'IMPUTER la dépense au budget principal 2006 - Article 20417- sous-fonction 90.

D'AMORTIR la subvention sur 5 ans.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 juin 2006	<u>Affiché le :</u> 03 juillet 2006